

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE CODEX
POUR LE FROMAGE: "COMPOSITION"
(à l'étape 3 de la procédure du Codex)

Insérer à la section 3 de la Norme générale Codex pour le fromage (CODEX STAN A-6-1978, Rév.1-1999) un nouvel alinéa concernant la composition, libellé comme suit:

3.3 COMPOSITION

Teneur minimale en protéines dans l'extrait sec [6] % (m/m)